

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 469

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Taulards : après comme avant

L'antichambre de la Taule (1)

Il faut faire la part des choses, sans doute.

La part, tout d'abord, de l'optique particulière de ceux qui s'expriment ici (les "détenus" et anciens détenus). Qui peut-être exagèrent. Qui peut-être généralisent abusivement — comment leur en vouloir? : tel incident exceptionnel présenté comme fréquent, voire comme constant; tel éducateur maladroît (qui peut-être s'est montré maladroît *une fois*) présenté comme typique. A cet égard, on est d'ailleurs soulagé de voir qu'apparemment, les mauvais traitements caractérisés, les sévices corporels ont pratiquement disparu.

Il y a un autre aspect plus inquiétant, parce que vraisemblablement, ceux qui parlent expriment l'exacte vérité!

Lisant le chef-d'œuvre de Schaffner, *Johannes* (de Schaffner qui devint nazi, c'est vrai, mais qui n'en est pas moins un de nos grands écrivains), j'avais été frappé par le fait qu'à l'origine de son drame, il y avait ceci: pensionnaire, vers la fin du siècle passé, non pas d'une maison de rééducation, mais d'un orphelinat, Jakob Schaffner-Johannes aurait désiré devenir insituteur... On fit de lui un cordonnier!

Puis lisant le roman de Honegger *Die Fertigmacher* (paru récemment en feuilleton dans "La Voix ouvrière", puis aux éditions d'En Bas), qui relate une adolescence des années 1940, celle-là dans une maison de redressement de la Suisse allemande, ne pouvant manqué d'être frappé par le même fait: un garçon qui désire devenir mécanicien, et dont on fait un valet de ferme! A un demi-siècle de distance, le même phénomène, les mêmes causes, entraînant probablement les mêmes effets: révolte, aigreur, etc. Rien de changé en cinquante ans! Puis lisant *L'antichambre de la taule*. Et là encore — trente ans plus tard, mais cette fois en Suisse romande — un très petit nombre de pos-

sibilités offertes aux jeunes "rééduqués": quelques apprentissages, menant à des métiers sans beaucoup d'avenir. Rien notamment — apparemment — pour ceux qui se sentaient des dispositions pour des carrières non manuelles.

Bien sûr, il est possible qu'il ne soit pas possible de faire autrement; qu'é dans la plupart des cas, les "intéressés" soient incapables de faire autre chose. Est-ce toujours le cas? Je n'en suis pas persuadé. "Tout interné sera formé à un travail adapté à ses capacités et lui permettant d'assurer son existence à sa libération. L'affermissement de son caractère, son développement intellectuel et corporel, l'accroissement de ses connaissances professionnelles seront encouragés *dans la mesure du possible*" (c'est moi qui souligne), dit l'article 100 bis, tertio, du code pénal révisé de 1974. Il semble que cette mesure soit assez limitée...

Il y a aussi des phrases qu'on lit au fil des pages et qui suscitent la perplexité: "(L'établissement de rééducation) est destiné aux adolescents abandonnés qui sont non pas des malades psychiques ou organiques, mais plutôt des jeunes gens *primitifs*, souvent *efféminés*, parmi lesquels il faut ranger en particulier les inadaptés, les *révoltés* et les *délinquants dangereux*." Curieux amalgame, dont on découvre avec soulagement qu'il est fait dans un *projet* de révision du code pénal, abandonné par la suite, mais qui n'en témoigne pas moins d'un état d'esprit inquiétant.

De même: "Le droit en vigueur prévoit que l'adolescent doit avoir dix-huit ans révolus pour pouvoir être transféré dans un pénitencier. Toutefois, cet âge doit être abaissé à seize ans, afin que de jeunes adolescents puissent, au besoin, aussi être disciplinés."

Rien ne semble avoir été prévu pour *éclairer* les confus d'un certain âge, et mettre quelque ordre dans leurs idées!

Quoi qu'il en soit, un livre discutable peut-être, partial et partiel sans doute, mais bienvenu dans la mesure où il sensibilisera l'opinion, amènera les responsables à s'expliquer et à expli-

quer — incitera enfin qui-de-droit à mettre plus de moyens à disposition et peut-être aussi à inventer d'autres moyens que l'enfermement. J.C.

(1) Publié par le Groupe information Vennes, Collection "Contre les murs", Editions d'En Bas, Lausanne 1978.

RECU ET LU

La deuxième révolution technique

Beat Kappeler, secrétaire de l'Union syndicale suisse depuis mars 1977, donne le véritable coup d'envoi, dans le dernier numéro paru du magazine du "Tages Anzeiger" (très fréquemment cité dans ces colonnes, au titre de la rubrique "reçu et lu" particulièrement ouverte à la Suisse alémanique: qualité oblige!) à une réflexion indispensable, notamment dans le monde du travail. Le thème en question: la "révolution technique" des années quatre-vingts, l'avènement des mini-ordinateurs dans notre vie quotidienne. La première révolution technique, le remplacement du muscle par la machine; la deuxième révolution technique, le remplacement des cerveaux par les mini-ordinateurs... Avec quels résultats? Une reprise en force de la croissance? Un chômage accru? La semaine de trente heures? Un remarquable dossier.

Dans le numéro du TA, à noter une autre "somme" de grand intérêt: le collaborateur de la Télévision suisse romande (Temps présent) et ancien journaliste de "24 Heures", Jacques Pilet, reprend la plume pour dresser la carte de la consommation mondiale de viande à travers trois exemples, le Brésil, le Guatemala et la Suisse. Où il est manifeste que les privilèges exorbitants du consommateur suisse sont payés par le tiers monde.

— Le Comptoir Suisse aura eu au moins un avantage, celui de permettre à "La Liberté" de publier un dossier — sous forme de numéro spécial — remarquablement complet de présentation de Fribourg (canton invité à la foire lausannoise).